

TERRAVEST INDUSTRIES INC.

PLACEMENT DE NOUVELLES ACTIONS ORDINAIRES PAR VOIE DE PRISE FERME

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province du Canada. Le prospectus préalable de base définitif, tout supplément de prospectus préalable applicable et leur modification sont accessibles au moyen de SEDAR+. On peut en obtenir un exemplaire auprès de Banque Nationale, Marchés financiers, par la poste à l'adresse 130 King St. West, 4th Floor Podium, Toronto (Ontario) M5X 1J9, à l'attention de Marchés des capitaux, par téléphone au 416-869-8414 ou par courriel à l'adresse NBF-Syndication@bnc.ca, de Canaccord Genuity par la poste à l'adresse 40 Temperance St., bureau 2100, Toronto (Ontario) M5H 0B4, à l'attention de Marchés des capitaux ou par courriel à l'adresse ecm@cgf.com ou de Desjardins Marché des capitaux à l'adresse 25 York St., 10th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2V5, à l'attention de Marchés des capitaux ou par courriel à l'adresse ecm@desjardins.com.

Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, tout supplément de prospectus préalable applicable et leur modification pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Émetteur :	TerraVest Industries Inc. (« TerraVest » ou la « Société »).
Émission :	Placement de 1 740 000 nouvelles actions ordinaires (les « actions ordinaires ») du capital de la Société (le « placement »).
Montant de l'émission :	278 922 000 \$.
Prix d'émission :	160,30 \$ par action ordinaire
Option de surallocation :	Les preneurs fermes disposent d'une option, qu'ils peuvent exercer dans les 30 jours suivant la date de clôture, leur permettant d'acheter au plus un total d'environ 15 % d'actions ordinaires additionnelles, au prix d'offre et selon les mêmes modalités et aux mêmes conditions que celles qui sont décrites aux présentes, aux fins de couvrir la position de surallocation des preneurs fermes, le cas échéant, et aux fins de stabilisation du marché.
Emploi du produit :	Le produit net tiré du placement sera affecté aux occasions de croissance futures, au remboursement de la dette impayée et aux fins générales de l'entreprise.
Dividende :	La Société verse actuellement un dividende trimestriel de 0,175 \$ par action ordinaire. Le premier dividende que les acheteurs dans le cadre du présent placement pourront recevoir est le dividende payable le 10 juillet 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 30 juin 2025.
Forme de placement :	Placement public, admissible aux fins de vente dans toutes les provinces du Canada aux termes d'un supplément de prospectus au prospectus préalable de base de la Société daté du 8 mai 2024 et aux États-Unis aux termes de la Rule 144A et/ou d'autres dispenses applicables aux placements privés ou d'une façon qui n'exige pas d'inscription en vertu de la loi des États-Unis intitulée <i>Securities Act of 1933</i> ; et, conformément à la législation en valeurs mobilières applicable, tout autre territoire qui n'exigerait pas le dépôt d'un prospectus, d'une déclaration d'inscription, d'une notice d'offre ou d'un document similaire et qui n'obligerait pas la Société à produire des déclarations ou à remplir d'autres obligations dans ce territoire.
Type de prise ferme :	Acquisition ferme, faisant l'objet d'une syndication, sous réserve d'une convention de prise ferme mutuellement acceptable contenant des clauses de dispense d'exécution pour force majeure, pour mesure réglementaire et pour changement défavorable important en vigueur jusqu'à la date de clôture.
Admissibilité aux fins de placement :	Admissibles en vertu des lois canadiennes habituelles ainsi que pour les REER, les REEE, les FERR, les CELIAPP, les CELI, les REEI et les RPDB.

Inscription à la cote :	Une demande sera présentée pour inscrire les actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du placement à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX »). Le placement est conditionnel à ce que la Société obtienne l'autorisation d'inscrire les actions ordinaires à la cote de la TSX, et l'inscription des actions ordinaires est subordonnée à l'approbation de la TSX conformément à ses exigences d'inscription applicables. Les actions ordinaires existantes de la Société sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « TVK ».
Coteneurs de livres :	Banque Nationale Marchés financiers; Canaccord Genuity et Desjardins Marché des capitaux
Rémunération des preneurs fermes :	4,0 % du montant total du placement.
Date de clôture :	Le ou vers le 23 mai 2025.